

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 28 octobre 2014: «Lutte contre le bruit: revêtement phonoabsorbant aux Eaux-Vives».

Rapport de M^{me} Helena Rigotti.

La pétition P-330 a été renvoyée à la commission des pétitions lors de la séance du Conseil municipal du 28 octobre 2014. La commission s'est réunie le lundi 1^{er} décembre 2014 et le lundi 30 mars 2015 sous les présidences de M. Pierre Rumo et de M^{me} Brigitte Studer. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Tamara Saggini et M. François Courvoisier, que la commission remercie pour la qualité de leur travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 1^{er} décembre 2014

Audition de M^{mes} Ariane Blum Brunier et Isabelle Brunier, pétitionnaires

M^{me} Brunier présente l'association des Eaux-Vives, qui compte environ 50 membres. L'objectif est de défendre les habitants du quartier. Pour cette pétition, ils ont récolté les signatures en octobre.

M^{me} Blum Brunier remercie du court délai d'audition. Ils ont récolté un large nombre de signatures. Elle mentionne les problématiques du bruit expliquées sur le site de la Ville. Il est évident que le bruit est un problème public. En 1986, une ordonnance contre le bruit a été rédigée et oblige, d'ici à 2018, à réduire le bruit sur les grands axes. En effet, le problème à la source est l'important trafic, le peu de zones 30 km/h et les pénétrantes. Avec la pose du revêtement phonoabsorbant, on peut réduire le bruit de 6 à 8 dB. Leur inquiétude est de voir le quartier laissé pour compte dans le calendrier de la pose du revêtement. Elle distribue un plan de 2013 avec des routes tracées en rouge et violet, correspondant aux degrés alarmant et très alarmant. Sur ces tracés, aucun projet n'a été élaboré, contrairement à d'autres endroits inutiles où le revêtement a été posé comme le quartier des banques ou la Terrasse. Ils demandent donc une intervention rapide, afin d'assainir les routes alarmantes: Frontenex, Pictet-de-Rochemont, la route des Eaux-Vives ont une valeur de bruit alarmante et une densité d'habitation élevée à prendre en compte.

Un commissaire fait remarquer qu'il existe d'autres associations dans ce quartier, qui ont les mêmes préoccupations au niveau du bruit et trouve dommage

qu'il n'y ait pas de synergie. Il demande si le projet est d'assainir le quartier dans l'unanimité ou seulement certaines rues.

M^{me} Brunier dit que la priorité est d'abord les grands axes; ils ne demandent pas 100% du quartier.

Une commissaire note la grande densité d'habitation sur la carte. Les régies ont des mesures à prendre contre le bruit: l'installation du double vitrage.

M^{me} Blum Brunier déclare que le double vitrage n'est pas une solution qui agit à la source, c'est une protection. Le phonoabsorbant protège aussi les usagers externes, ainsi que les enfants de l'école du XXXI-Décembre.

M^{me} Brunier explique que les parkings en épis diminuent la vitesse. Par contre, les habitants de la rive gauche empruntent cette rue le matin et le soir, donc il y a des bouchons.

M^{me} Brunier explique que les mises aux normes contre le bruit ont été repoussées en 2016 puis en 2018.

Discussions

Un commissaire suggère d'envoyer un courrier à M. Pagani pour poser des questions sur la situation.

Une commissaire affirme que la Ville lance des travaux dans tous les coins. C'est impossible de tous les faire en même temps, mais il serait bien d'avoir le calendrier pour les Eaux-Vives.

Une commissaire pense qu'il est pertinent pour le rapport d'avoir les réponses du magistrat.

L'ensemble de la commission est d'accord.

Le président demandera les informations par écrit.

Séance du 30 mars 2015

M^{me} la présidente indique que la commission a reçu de M. Pagani un courrier montrant les différents travaux envisagés. Elle ouvre ensuite la discussion.

Une commissaire révèle qu'il est prévu de mettre du revêtement phonoabsorbant dans de petites rues étroites, et indique que ce revêtement n'est pas efficace si les véhicules roulent à une vitesse inférieure à 50 km/h. En conséquence, elle argue que les travaux prévus par M. Pagani sont inutiles.

Un commissaire souligne que le prix d'un revêtement phonoabsorbant est, à ce jour, à peu près identique au prix d'un revêtement traditionnel.

Une commissaire affirme que le revêtement phonoabsorbant installé à la rue de Candolle a considérablement amélioré la situation.

Une commissaire nous rappelle que la rue du Lac est en partie piétonne et qu'en conséquence, un revêtement phonoabsorbant sur cette rue ne se justifie pas. Elle indique que les rues concernées sont de petites rues, à sens unique, en partie piétonnes, et que certaines d'entre elles viennent d'être rénovées.

La présidente souligne que la pétition demandait que du revêtement phonoabsorbant soit installé dans le quartier des Eaux-vives, sans préciser quelles rues.

Une commissaire estime qu'accepter cette pétition ne signifie pas que les travaux doivent être réalisés immédiatement, notamment dans les rues qui viennent d'être rénovées. Néanmoins, elle estime que la généralisation du revêtement phonoabsorbant est une bonne chose, raison pour laquelle elle acceptera le renvoi de la pétition.

Un commissaire dit que, si le prix des revêtements traditionnel et phonoabsorbant tendent à s'égaliser, la durée de vie de ce dernier est plus courte, ce qui impacte le coût réel. Il ajoute que la généralisation du revêtement phonoabsorbant est une bonne chose, mais souvent insuffisante, car elle ne permet pas de respecter les normes fédérales (OPB) là où celles-ci sont largement dépassées.

Un commissaire porte à l'attention des commissaires le fait que le revêtement phonoabsorbant est une technologie récente et en l'état actuel des connaissances ne permet pas de prédire avec précision la durée de vie de ce nouveau matériau. En conséquence, il propose de renvoyer la pétition au Conseil administratif, en lui donnant pour mandat d'examiner la durée de vie de ce nouveau revêtement.

Une commissaire signale qu'il y a des délais à respecter pour pouvoir toucher les subventions fédérales. Si ceux-ci ne sont pas respectés, il y aura des pertes financières pour la Ville.

Une commissaire déplore que les Eaux-Vives, le quai Gustave-Ador, l'avenue Pictet-de-Rochemont et la route de Frontenex ne sont pas concernés par le revêtement phonoabsorbant, or il lui semble que ce sont ces rues-là qui génèrent le plus de bruit et il regrette que ces rues ne soient pas indiquées sur la carte.

La présidente met aux voix la pétition P-330 qui est acceptée à l'unanimité des membres présents soit par 14 oui (2 EàG, 2 Ve, 3 S, 1 DC, 3 LR, 1 UDC, 2 MCG) et donc renvoyée au Conseil administratif.

P-330

PETITION ADRESSEE AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENÈVE
LUTTE CONTRE LE BRUIT, REVÊTEMENT PHONOABSORBANT AUX EAUX-VIVES

Le quartier des Eaux-Vives souffre quotidiennement de nuisances diverses, particulièrement du bruit. Si certaines parties du quartier s'améliorent grâce à la création d'une zone 30, encore à parfaire, mais déjà appréciable, d'autres se dégradent de façon inquiétante au fil du temps. Plusieurs milliers d'habitants résidant aux abords de routes à forte circulation, souffrent jour et nuit du bruit. L'augmentation du trafic automobile, ces dernières années, est indéniable. Et, malgré les améliorations présagées liées au CEVA et à un report du trafic vers une mobilité douce, dont nous nous réjouissons, nous sommes conscients que cela ne va pas aller en s'améliorant partout. Certaines routes continueront à être des accès importants pour les véhicules motorisés et la qualité de vie et de sommeil des habitants en pâtiront encore longtemps. La plupart des propriétaires d'immeubles ont aménagé leurs immeubles de double ou triple vitrages, mais nous ne pouvons pas vivre fenêtres fermées constamment. Il est nécessaire qu'à son tour la Ville de Genève, en tant que propriétaire des voiries, participe à l'effort collectif de lutte contre ce que l'OMS reconnaît comme fléau : le bruit.

- considérant les nuisances sonores importantes subies par les habitants jours et nuits,
- considérant la population très nombreuse vivant directement en bordure d'artères à fortes mobilités,
- considérant les effets défavorables reconnus par l'OMS du bruit sur la santé,

Nous, habitants, pétitionnaires, demandons qu'un revêtement phonoabsorbant soit posé, le plus rapidement possible, sur les routes des Eaux-Vives nécessitant des mesures urgentes d'assainissement.

| NOM | Prénom | Adresse | signature |
|-----|--------|---------|-----------|
|-----|--------|---------|-----------|



p.a Lotti Morand, Présidente, Rue du XXI-Décembre 16, 1207 Genève



Pétition déposée par l'association des habitants des Eaux-Vives, Vivre aux Eaux-Vives (VAEV)

Comité :

- X Lotti Morand, présidente, 16, rue du 31-Décembre, 1207, lottimorand@bluewin.ch, 022 735 63 36
- Markanda Imhof, trésorière, 67, rue des Eaux-Vives, 1207, markanda@bluewin.ch, 022 736 41 00 ou 078 778 72 52
- X Isabelle Brunier, secrétaire, 3, place de Jargonnant, 1207, isabelle.brunier@bluewin.ch, 022 700 26 18 ou 078 816 09 56
- Anne-Madeleine Senaud, membre du comité, 3, avenue de la Grenade, 1207, mady.senaud@icloud.com, 022 700 10 73
- X Ariane Blum Brunier, membre du comité, 35, avenue de Frontenex, 1207, ariane.blum@hotmail.com, 078 723 82 52
- X Alfonso Gomez, membre du comité, 6, rue Saint-Laurent, 1207, alfonso_gomez_2000@yahoo.com, 078 326 62 18

Reçu le 10 octobre 2014

M. Clusot

X à convoquer!